



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie Candes St Martin

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2020 CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** MM. Stéphane PINAUD – Pascal HUET – Claude THOMAS – Joël RAVENEAU – Francis KATCHATOUROFF – MONNEAU Mégane – HUET Romane – DELAPORTE Aurélie – GAROUX Véronique – BREILLACQ Eric

**Représentés :** MM. Cécile GAUCHER (par Stéphane PINAUD) –

**Absents :** néant

**Secrétaire de séance :** Romane HUET

Ouverture de la séance : 19 h 15

### **1/ ELECTION DU MAIRE**

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020, le conseil municipal s'est réuni en huis-clos à la salle de la prunelière à Candes Saint Martin afin de procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

Est désignée secrétaire de la séance la benjamine : Madame Romane HUET

Deux assesseurs sont désignés : Monsieur Pascal HUET et M. Eric BREILLACQ

Le Maire sortant procède à l'appel des conseillers municipaux et les déclare installés dans leurs fonctions. Il enregistre les pouvoirs. Ensuite, il cède la présidence de la séance au doyen de l'assemblée, Monsieur Francis KATCHATOUROFF. Ce dernier vérifie que le quorum est atteint.

Le président de l'assemblée demande aux conseillers qui veut être Maire, enregistre une seule candidature, Monsieur Stéphane PINAUD.

Il procéda au vote à bulletin secrets par chaque conseiller.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote :

#### ● Premier tour de scrutin

a/ Nombre de votants (enveloppes déposées).....	11
b/ Nombre de suffrage nuls ou blancs .....	0
c/ Nombre de suffrage exprimés .....	11
Majorité absolue .....	6

Monsieur Stéphane PINAUD est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Stéphane PINAUD élu Maire reprend la Présidence de l'assemblée.

### **2/ DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la Présidence de Monsieur Stéphane PINAUD, Maire, il convient de déterminer le nombre d'Adjoints. Monsieur le rappelle que sous l'ancienne municipalité il a été déterminé deux adjoints. Il propose donc deux adjoints.

Le conseil Municipal vote à mains levées à l'unanimité des présents et représentés pour l'élection de deux adjoints.

### 3/ ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Monsieur le Maire fait appel à candidature auprès des conseillers municipaux pour le poste de premier adjoint :  
Il enregistre une seule candidature, Monsieur Claude THOMAS.

Il est procédé au vote à bulletin secrets par chaque conseiller.  
Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote :

#### ● Premier tour de scrutin

a/ Nombre de votants (enveloppes déposées).....	11
b/ Nombre de suffrage nuls ou blancs .....	0
c/ Nombre de suffrage exprimés .....	11
Majorité absolue .....	6

Monsieur Claude THOMAS est proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

### 4 /ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Monsieur le Maire fait appel à candidature auprès des conseillers municipaux pour le poste de deuxième adjoint :  
Il enregistre une seule candidature, Monsieur Pascal HUET.  
Il est procédé au vote à bulletin secrets par chaque conseiller.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote :

#### ● Premier tour de scrutin

a/ Nombre de votants (enveloppes déposées).....	11
b/ Nombre de suffrage nuls ou blancs .....	0
c/ Nombre de suffrage exprimés .....	11
Majorité absolue .....	6

Monsieur Pascal HUET est proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local et remet une copie de cette charte à chaque conseiller ainsi que du chapitre du CGCT consacrés aux « conditions d'exercice des mandats municipaux » cf. Articles CGCT L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28.

La séance est levée à 19 h 30.

Fait à Candes St Martin, le 27 Mai 2020

Le Maire,  
Stéphan PINAUD

